

M. Alexander: Je n'accepte pas ces excuses.

Des voix: Oh, oh!

M. Osler: Monsieur l'Orateur, il arrive que des gens sincères et honorables aient des points de vue sincères mais différents. Néanmoins, les mots ne sont que des mots. Ils n'ont rien à voir avec l'argent comptant. Nous convenons avec les trois premiers ministres de l'Ouest que ce qu'il faut aux cultivateurs, c'est de l'argent.

Une voix: Régler votre note.

M. Osler: Inutile de s'en prendre au premier ministre (M. Trudeau) à cause de sa déclaration d'hier soir à la télévision. Un député lui a demandé de régler la note. Un autre l'a traité de farceur.

Une voix: Et qu'en pense le député?

M. Osler: Si je ne croyais pas que le premier ministre est le sacré meilleur premier ministre que nous ayons eu, je ne serais pas de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Le député se laisse emporter.

M. Osler: Les députés peuvent s'en prendre au premier ministre et harceler le ministre. Nous pourrions passer des mois à le faire. Ce serait très amusant. Il est très amusant de politiquer. Toutefois, les Canadiens en sont las.

Des voix: Bravo!

M. Osler: Je ne suis pas cultivateur, monsieur l'Orateur, mais je ne veux pas retarder l'adoption de ce projet de loi.

M. McCleave: Payez la note.

M. Osler: Je ne suis pas cultivateur et je serai le premier à avouer que cette mesure n'est pas absolument parfaite et ne répond pas à tous les désirs du cultivateur. De fait, je n'ai pas la compétence voulue pour me rendre compte s'il est parfait ou non. Je sais seulement que les cultivateurs de l'Ouest préféreraient recevoir 100 millions de dollars plutôt que d'assister à ce divertissement. Ils ne veulent plus de ce divertissement qui leur est présenté depuis quelques semaines. C'est un spectacle pas cher. Il est même gratuit. Les anciens parlementaires à qui nous versons une pension peuvent même y assister. Peu importe notre façon de divertir les Canadiens.

• (9.20 p.m.)

Je suis tout à fait disposé à me réclamer des réalisations du gouvernement actuel lors des prochaines élections. Si les Canadiens ne sont pas satisfaits de la façon dont j'ai aidé le gouvernement, ils peuvent toujours élire un autre représentant à la Chambre. Mais je n'écouterai certainement pas ces propos insipides des semaines durant tandis que les fermiers canadiens sont à court d'argent, jamais de la vie.

Des voix: Bravo!

M. Osler: Le ministre a dit bien clairement, je l'ai entendu, que le bill à l'étude pouvait être modifié ou changé. Il pourrait faire l'objet de compromis et de changements au fil des ans. Pour l'amour du ciel, aboutissons à quelque chose. C'est une nouvelle formule à l'intention des agriculteurs. Ils en ont besoin. C'est bien beau de vouloir la perfection en ce moment-ci, mais qu'est-ce que

cela nous donne? Les Canadiens savent que le bill a franchi l'étape du rapport. Il a été approuvé en principe et la Chambre est en train de décider maintenant s'il peut être accepté. Maintenant qu'il a été approuvé en principe, nous constatons...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir manqué certains des discours qui ont précédé celui que prononce actuellement le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler). Je ne puis juger dans quelle mesure les députés ont restreint leur participation au débat sur le sous-amendement. Comme le député le sait, il s'agit d'une motion, d'un amendement et d'un sous-amendement. Sauf erreur, le Règlement demande que nous discutons uniquement du sujet dont la Chambre est saisie. Le parlementarisme n'y gagne pas si les députés proposent des motions, des amendements et des sous-amendements, puis font entièrement fi du Règlement et parlent de tout ce qui leur plaît.

Une voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je ne songe pas nécessairement au député qui a actuellement la parole.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A mon avis, pour que les travaux de notre législature avancent, et pas nécessairement ce seul bill, mais encore les travaux de la Chambre des communes en général, nous devrions essayer de respecter le Règlement. La règle essentielle à respecter en tout temps est celle de la pertinence. Si les députés transgressent constamment cette règle, je doute que le Parlement puisse fonctionner. J'invite les députés à borner leurs remarques au sujet à l'étude.

M. Osler: J'applaudis de tout cœur aux observations de Votre Honneur, et j'essaierai de suivre vos conseils. J'espère que les autres députés qui participent à ce débat en feront autant.

Ce sous-amendement est une autre façon de réaliser dans la pratique le projet de loi. C'est là mon point de vue. Arrivée à ce stade, la Chambre est dans l'ensemble favorable à ce projet. Nous discutons de voies et moyens et, à mesure que le débat avance, cette discussion tourne à l'argutie. C'est peut-être nécessaire car la démocratie et le processus démocratique présentent une certaine carence; il vaut mieux, bien sûr, qu'on s'attarde sur la question, autrement les conséquences seraient désastreuses et tristes. Tenant compte de la remontrance que Votre Honneur a faite et la mettant à profit, je me limiterai à une seule idée.

Des voix: Bravo!

M. Osler: Un instant. C'est une idée que je voudrais leur inculquer, monsieur l'Orateur. Nous en sommes arrivés au point où nous pouvons, jusqu'à l'année prochaine, passer d'amendement en sous-amendement. Nous serons probablement en mesure d'écrire à nos commettants et de les informer de nouveau que 176 pouces de neige sont tombés. Ils rétorqueront: «La belle affaire. La vie est vraiment dure à Ottawa.» Cependant, vous n'obtiendrez absolument rien avant que la question ne soit mise aux voix. Le processus démocratique exige un vote pour chaque question. Il faut en décider et il en est temps. Nous avons trop longtemps palabré. Si les députés consentent à mettre la question aux voix, ils feront preuve d'assez de courage pour agir selon leurs convictions et nous laisser agir selon les nôtres. C'est en définitive le pays qui nous départagera.